

ÉDITO DU MAIRE



La fibre optique en cadeau

Le Père Noël est-il passé dans chaque foyer de Saint-Ouen-les-Vignes ? Je veux parler du Père Noël du numérique et du Très Haut Débit pour tous. Ce beau cadeau sous forme de projet ambitieux qui promettait, dès sa présentation en début d'année 2018, un déploiement de la fibre optique jusqu'à chaque habitation, chaque entreprise et chaque col-

lectivité sur 100 % du territoire, avec les objectifs louables de lutter contre la fracture numérique en territoire rural et de renforcer l'attractivité économique.

Le planning de déploiement était annoncé comme resserré. Hélas, très rapidement, il s'est étiré comme un chewing-gum sous la semelle dont on ne sait comment se débarrasser. Certes, nous savions être les derniers servis avec la fin d'un déploiement général prévu pour la fin de l'année 2022. Certes la pandémie du Covid s'est installée entre-temps. Mais de report en report, de promesses non tenues en longs silences, d'un interlocuteur à l'autre, d'une entreprise sous-traitante à d'autres entreprises sous-traitantes, le parcours a été chaotique et l'opération n'a que trop mobilisé vos élus. Mais là était notre volonté de suivre au plus près les nombreuses interventions sur notre commune. Que de poteaux évités et que de suivis et reprises de chantiers en lieu et place du délégataire de service public Val de Loire Fibre.

Du déploiement au raccordement

Six ans après le démarrage de ce vaste chantier, dont deux de retard, où en sommes-nous ? Le déploiement touche enfin à sa fin et nous pouvons annoncer, qu'à l'exception de six sites en recherche de solution technique, le réseau est finalisé et exploité sur notre commune. Si désormais vous êtes éligible à la fibre, le raccordement à votre habitation ou à votre entreprise repose sur une décision volontaire de

votre part. Certains d'entre vous peuvent ne pas se sentir concernés ou douter de l'intérêt du Très Haut Débit ou encore reculer devant des difficultés techniques de raccordement et des démarches fastidieuses avec les Fournisseurs d'Accès à l'Internet (FAI). Sachez toutefois que votre choix va bientôt être forcé.

Vers la suppression du réseau cuivre

L'État, l'ARCEP, agence de régulation, et Orange, le propriétaire historique des lignes cuivre ont annoncé la fin du réseau fondé sur la technologie cuivre à compter du 31 janvier 2025. Sont concernés le réseau téléphonique traditionnel RTC (Réseau Téléphonique Commuté) et le réseau DSL (ADSL et SDSL) progressivement remplacés par les technologies utilisant la connexion internet via la fibre optique ou par les réseaux mobiles comme la 5G. La suppression se fera graduellement et pour les communes d'Indre-et-Loire entre 2027 et 2030. Alors progrès ou nouvelle contrainte ? À vous de juger lorsque l'on sait que la vitesse de connexion est multipliée par 100 avec la fibre et que cette dernière consomme trois fois moins d'énergie que le cuivre. Un conseil cependant : n'attendez pas le dernier moment pour effectuer votre migration.

Nous n'en sommes pas encore tout à fait là me direz-vous et l'année 2025 nous réserve, concernant l'actualité municipale, de belles perspectives et la réalisation de projets mûrement réfléchis en 2024. De cela, et de bien d'autres sujets, nous vous en ferons la présentation lors de **la cérémonie des vœux le samedi 18 janvier à 10h00 au foyer rural**. Un moment que nous voulons informatif mais avant tout convivial et sans cesse motivé par le plaisir de vous rencontrer. Les membres du Conseil municipal et moi-même tenons à vous souhaiter le meilleur pour l'année 2025, pour vous comme pour tous les êtres qui vous sont chers.

À bientôt.

Cérémonie des vœux



**Samedi 18 janvier 2025
à 10 h au foyer rural**

Philippe DENIAU, Maire de Saint-Ouen-les-Vignes, Vice-président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise en charge des transitions écologique et énergétique

L'ensemble du Conseil municipal et du personnel communal

Seraient heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux à l'occasion de la cérémonie qui se déroulera samedi 18 janvier 2025 à 10 h au foyer rural.

L'ÉCOLE, C'EST REPARTI !

Cette année, une équipe enseignante en partie renouvelée et un grand projet !

Au début de cette année scolaire 2024-2025 une équipe de six enseignant-e-s assisté-e-s par deux ATSEM encadre 77 élèves répartis dans quatre classes :

- M. JOSEPH assisté de Mme CORNEN en maternelle Toute Petite Section, Petite Section, Moyenne Section
- Mmes NEWINGTON et JAULT assistées de Mme TOURNEAUD en maternelle Grande Section et CP
- Mme GALLIOT-ROGUET en CE1-CE2
- Mmes FORREZ et NACKA en CE2-CM1-CM2
Mme FORREZ assure la direction de l'école et M. GOUSSE est le remplaçant rattaché à l'école.

Mme Aurore ROSSIGNOL qui intervenait sur le temps de pause méridienne a cessé ses fonctions suite à un déménagement. La municipalité, tout autant que les enseignants et les familles, la remercie pour le professionnalisme dont elle a fait preuve dans son travail, d'abord en tant qu'accompagnatrice auprès d'élèves en situation de handicap puis comme animatrice/médiatrice à la cantine. Sa rigueur, son énergie, sa bonne humeur et sa bienveillance auront marqué ses années de présence à Saint-Ouen-les-Vignes, en particulier dans le cœur des enfants.

Cette année, le projet « Bien à l'école » va mobiliser les enseignants et les élèves autour de l'aménagement de la cour de récréation : le conseil des élèves propose la mise en place d'un coin lecture, l'installation d'un bac à sable refermable, la végétalisation d'une partie de la cour.

Une fresque animera le muret le long de la Ramberge, les petits peintres seront guidés dans la réalisation de l'œuvre par l'artiste Mickaël Chapson.

Le financement de ces actions sera assuré par l'Éducation Nationale et le Département par le biais de l'ADAGE, du Fonds d'Action Sociale et du Budget Participatif Touraine pour lequel nous espérons que vous avez tous voté !



L'HOMMAGE DE LA MUNICIPALITÉ À JEAN RISTAT

Un an après sa disparition, le grand poète Jean Ristat est presque devenu un familier de notre communauté. Celui qui avait choisi notre village, et y avait vécu en toute discrétion, serait sans doute étonné des signes de respect et d'amitié que nous lui avons une nouvelle fois témoignés le 30 novembre dernier. Considérons que ce dernier geste nous honore dans un devoir d'instruction et de mémoire.

Son époux Franck Delorieux, l'artiste sculpteur Gianni Burattoni, ses fidèles amis, diverses personnalités politiques et du monde de l'art et quelques Audoniens, se sont associés à la Municipalité lors d'une sobre et émouvante cérémonie au cours de laquelle a été dévoilée une stèle en son honneur. L'évocation de sa vie, de son œuvre et de ses engagements a recueilli toute l'attention du public. À la suite de la cérémonie d'hommage, un long moment de convivialité a permis à chacun de mieux se connaître et d'étirer agréablement le temps et les souvenirs, un moment suspendu à la voix de Sammy et des poèmes de Jean Ristat.

Ce jour-là, les mots étaient rois. Certains se sont dissipés dans les brumes automnales, d'autres sont restés à l'esprit ou sont allés droit au cœur. Ceux de Jean sont faits pour rester gravés dans la pierre de Luget. Ils ne peuvent nous laisser indifférents.

*« On a comme une impatience de printemps »
« Mon cœur est là où je vis »*



La stèle dévoilée par MM. Franck Delorieux et Gianni Burattoni



Remerciements à Gianni Burattoni pour sa contribution toute désintéressée à la conception artistique de la stèle, au Conseil régional Centre-Val de Loire, au Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à l'Office de Tourisme du Val d'Amboise pour leurs aides financières exceptionnelles.

ENTOUR' AGE

Entour'âge est un dispositif gratuit d'accompagnement des personnes retraitées, mis en place par la Communauté de communes du Val d'Amboise.

L'avancée en âge, ou le handicap peuvent être sources de difficultés, d'isolement ou de solitude.

Face à ces situations, Enora Renaudin, travailleur social, vous apporte son soutien. Par son écoute attentive et bienveillante, elle saura entendre vos difficultés et vos besoins afin de vous informer et trouver des solutions ensemble.

Aide aux démarches, information sur vos droits, orientation vers les associations ou services existants, adaptation du logement, sont autant de domaines dans lesquels elle peut vous accompagner en toute confidentialité pour faciliter votre quotidien.

Le service Entour'âge propose également des ateliers sur diverses thématiques : mémoire, sommeil, alimentation, activité physique adaptée... une occasion pour se rencontrer et pour échanger en petit groupe avec des professionnels.

Sur simple appel téléphonique de la personne, d'un proche ou d'un voisin, Enora Renaudin vous propose une rencontre à domicile afin de vous aider. N'hésitez pas à la contacter au : 06 73 85 83 99

VERGER PÉDAGOGIQUE ET CONSERVATOIRE

Après l'achat de petits greffons de variétés anciennes de pommiers (auprès des « Croqueurs de pommes de Touraine »), la deuxième étape consistait à planter les 10 petits plants à leur place définitive. Pour ce faire nous avons pu compter sur la participation très enthousiaste des 22 élèves de la classe de CM1-CM2 de Mme Forrez le 23 février dernier.

Les nouveaux pommiers tels que « Martrange », « Groseille », « Api », « Cirette », « Belle des Buits » pour ne citer qu'eux, n'ont plus qu'à pousser à leur rythme pour donner dans quelques années de belles pommes à déguster aux saveurs propres à chacune. Après l'installation d'une table et de bancs, la prochaine étape d'aménagement de ce terrain à côté du cimetière, consistera à accueillir une ruche pédagogique associée à une jachère mellifère.



AMÉNAGEMENTS RUE DE LA MONTAGNE

SÉCURISATION DES PIÉTONS ET RÉDUCTION DES VITESSES



Lors de la réunion publique du 23 janvier 2024, les participants ont largement validés le principe de la création d'une voie piétonne rue de La Montagne, du carrefour de Pont-Chalet à la rue du Bois de la Chaînée, et d'aménagements routiers adaptés pour réduire la vitesse des véhicules.

Plusieurs mois ont été nécessaires pour étudier avec le service commun voirie Amboise/CCVA et la société Eiffage les différentes solutions techniques qui tiennent compte à la fois de la configuration particulière du secteur, de la réglementation routière et des disponibilités relatives aux emprises foncières. Le financement principal à hauteur de 110 000 euros TTC est assuré par la Communauté de Communes du Val d'Amboise dont relève la compétence voirie pour le compte de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes. La commune complètera le financement pour les aménagements dépassant l'enveloppe initiale.

La voie piétonne, dans sa majeure partie urbaine, empruntera le côté pair, du carrefour de Pont-Chalet du n° 47 jusqu'au n° 50, puis le côté impair jusqu'au carrefour du Bois de la Chaînée. À l'endroit dit « du grand virage », un rétrécissement de la chaussée est envisagé avec un plateau de ralentissement à chacune des deux extrémités et un sens de priorité pour réguler la circulation. Les piétons seront sécurisés par un trottoir sur ce secteur délicat. Sur l'ensemble du tronçon, la circulation sera limitée à 30 km/h. Un arrêt stop sécurisera la priorité de la rue du Bois de la Chaînée.

Il est prévu une période test sur environ trois semaines avec mise en place d'une signalisation temporaire pour juger de la pertinence du dispositif et des aménagements ainsi que le comportement des usagers.

Avant tout engagement, il est nécessaire de déterminer les limites du domaine public et des parcelles privées. Quelques acquisitions seront nécessaires. L'opération juridique de délimitation des parcelles, avant arrêté d'alignement pris par le Maire, comprend plusieurs phases, sur terrain et administratives. Tous les riverains concernés seront convoqués par le géomètre mandaté par la commune dans le cadre de la procédure contradictoire. Les rencontres sur place auront lieu les 20 et 21 janvier prochains.

Pour tout renseignement complémentaire, se renseigner auprès de la mairie (MM. Philippe Deniau et Dominique Geay).

Important :
retenez
les dates
des 20 et 21
janvier 2025

LES ASSOCIATIONS AUDONIENNES AU SERVICE DE L'ANIMATION

L'ASSOCIATION BUL' DE MÔMES

Nous souhaitons, à travers un programme d'animation, nouer ou renouer des liens avec la mairie, l'école de Saint-Ouen-les-Vignes, l'APE et les autres associations de la commune et ainsi impulser une dynamique commune que nous pourrions pérenniser ensemble. Le vecteur commun choisit le respect de l'environnement. Vecteur cher à beaucoup d'acteurs de la commune. La commune de Saint-Ouen-les-Vignes est située dans un écrin de verdure, bordé d'étangs et de forêts.

CINÉ-CONCERT

Aussi nous avons proposé d'organiser communément avec des membres du conseil municipal, l'AMAP'tite grange, le comité des fêtes de St Ouen -Les-Vignes et l'association des parents d'élèves, appuyé par l'école, un ciné-concert « L'homme et la nature » réalisé par les Tontons filmeurs sur une musique originale, jouée en direct par la compagnie Colbock.

Dans une ambiance bucolique environ 150 personnes, enfants parents et aînés se sont déplacés pour participer à ce ciné concert.

Voici les mots de Patrick Turbat qui résume bien ce très bon moment passé tous ensemble :

« Un grand MERCI et un grand BRAVO à vous et à vos équipes pour la qualité de l'organisation de cette soirée concert.

Bravo Isabelle pour la belle initiative de ce projet et pour y avoir associé ces partenaires dans cette Bul' de... souvenirs en images !

Merci Marie pour l'implication de l'Amap et ce bon AMAPétit, pour la générosité des Amapiennes et des Amapiens et pour la qualité des assiettes proposées ! (même si les carottes ne semblaient pas trop cuites !!!)

Bravo Véronique pour la fidélité du Comité des Fêtes et de ses membres, à participer aux animations sur la commune et pour la qualité de votre organisation.

Merci Romain pour avoir entraîné les parents d'élèves dans ce projet et pour les bons desserts proposés par l'A.P.E.

Et un grand merci à l'équipe du ciné-concert, pour la présentation de ce film et pour la qualité des musiciens, et à tous les bénévoles qui ont participé à ce projet.

Ce fût une belle soirée comme nous les aimons, conviviale, familiale et sympathique, une belle animation pour notre commune, bravo. Merci »

Bul' de Mômes

APPEL A BENEVOLES

VENEZ PARTICIPER A L'AVENTURE BUL' DE MOMES!

INSCRIVEZ VOUS POUR POUVOIR PARTICIPER A L'ORGANISATION DES PROCHAINS EVENEMENTS!

**ENVOYEZ UN EMAIL A :
ESPACEVIESOCIALE@BULDEMOMES.FR**



DES ANIMATIONS NATURE POUR LES ÉLÈVES DE SAINT-OUEN-LES-VIGNES

Les élèves de Saint-Ouen-les-Vignes ont participé début octobre à des animations d'éducation à l'environnement proposées par Bul' de Mômes. Les élèves de petite et moyenne sections ont découvert les 5 sens à travers une balade sensorielle. Les CE1/CE2 et les CE2/CM1/CM2 sont devenus le temps d'une après-midi, des apprentis botanistes en découvrant les espèces locales à l'abord des étangs. Le but de ces animations est de sensibiliser et d'en apprendre davantage sur la biodiversité qui nous entoure.



PLAISIR DE CHANTER

Le lundi avec Sandra DOVIN

Vous aimez chanter ? Que vous chantiez plus ou moins bien n'a aucune importance ! Sandra vous propose de vous retrouver le lundi simplement pour partager le plaisir de chanter !

- Lundi de 14 h 30 - 16 h 00
6 chemin des étangs
à Saint-Ouen-les-Vignes
5 € / séance
10 € d'adhésion à Bul' de Mômes



MARDI MON CADDY

Le mardi, tous les 15 jours

Direction le supermarché pour des courses organisées. Transport à domicile et aide pour porter vos courses.

- Mardi à 14 h 00
2 € / déplacement
10 € d'adhésion à Bul' de Mômes



RALLYE NATURE

Le 05 octobre, Bul' de Mômes en partenariat avec l'école, le Conseil municipal et les associations locales, a organisé un Rallye Nature afin de faire découvrir ou redécouvrir aux habitants le patrimoine et l'environnement naturel de Saint-Ouen-les-Vignes. Cette journée s'est déroulée sous un beau soleil automnal avec deux circuits de balade ponctués par des animations et a réuni une cinquantaine de participant.e.s de tous âges.

L'après-midi a été prolongé par une pièce de théâtre des Comed'ouens et un apéro concert avec le Gratt's club.

Merci aux bénévoles et partenaires pour ce bel événement !



INSOLITE : CONNAISSEZ-VOUS SERGE ?

Bien sûr ! Tous les Audoniens le connaissent sans pour autant savoir qui il est...
Personnage incontournable de notre village, on le contourne pourtant quotidiennement.
Vivant sur le trottoir, il n'est cependant pas SDF.
Dehors six jours par semaine depuis presque 30 ans, son visage n'a jamais subi les outrages du temps.
Serge est haut en couleurs, mais pas de très grande taille, toujours souriant mais muet, gourmet et certainement gourmand mais il a su rester mince, il n'est vraiment pas épais !
Très professionnel, il sait attirer le chaland et présente aux passants un mets dont raffolent les toutous qu'il effrait pourtant souvent.
Alors, l'avez-vous reconnu ?
Rendez vous en page 6 pour la réponse !



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR LES DÉFENSES INCENDIE

Suite à un diagnostic du SDIS 37 (Service Départemental d'Incendie et de Secours), plusieurs hameaux ou lieux dits ont été repérés comme non couverts par un point d'approvisionnement en eau correspondant aux normes des pompiers. Pour assurer la sécurité de personnes et des biens, le schéma de déploiement des défenses extérieures contre l'incendie (DECI), initié par la commune depuis 2018 avec 6 nouvelles DECI, se poursuit.

1) EN JANVIER 2024 RUE DE LA CLARCIÈRE

Installation d'un poteau incendie par l'entreprise Véolia.



Rue de La Clarcière

2) EN AOÛT 2024 À LA RIVAUDIÈRE

Avec l'accord du propriétaire, une mare recevant les eaux pluviales de bâtiments agricoles est retenue comme point de prélèvement réglementaire. L'entreprise de terrassement Barboux de Mosnes a dévasé la mare.



Ferme de la Rivaudière

3) EN DÉCEMBRE 2024 AU JEUNE JOUET

Après achat et bornage d'une parcelle de 200 m², une citerne souple de 60 m³ a été installée par l'entreprise Barboux. La bache a été installée en régie et la société Erco a procédé au remplissage en eau.



Le Jeune Jouet

VOICI SERGE, ENCADRÉ PAR LES TRÈS RÉPUTÉS BOUCHERS-CHARCUTIERS DE NOTRE VILLAGE !

Mais, pourquoi « Serge » ?

En 1999, au départ en retraite de Serge, l'ouvrier qui travaillait avec eux depuis leur arrivée à Saint-Ouen-les-Vignes trois ans plus tôt, Séverine et Olivier Fouquet ont décidé de donner son nom à la silhouette publicitaire extérieure qui signale leur boutique. Un petit clin d'œil amical à l'adresse du vrai Serge qui coule toujours une retraite heureuse et avec qui Mme et M. Fouquet sont toujours en lien !



Coût total des trois opérations = 22 009 € HT subventionnées à hauteur de 60 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

LE SIEIL : L'ÉNERGIE À VOTRE SERVICE

Les activités du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) sont en constante évolution afin de servir et accompagner au mieux les collectivités d'Indre-et-Loire dans la gestion de leurs réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public. Le SIEIL exerce en parallèle la mission de contrôle de concession pour le compte des communes. Actuellement, le SIEIL compte 15 800 km de réseaux électriques, 54 000 points lumineux et 24 300 points de livraison de gaz desservant 70 000 logements en Indre-et-Loire (excepté Tours). Le SIEIL permet également aux communes de gérer leur territoire via un outil cartographique commun (www.sieil37.fr).

Le SIEIL accompagne les collectivités dans leur transition énergétique via la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE. Son but est de développer les énergies renouvelables dans la Région, à travers des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité, portés par les syndicats d'énergies de ces territoires (www.enervl.fr).

Il propose également un groupement d'achat d'énergies qui regroupe déjà 574 membres publics sur les départements de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir pour acheter mieux et à prix maîtrisés. Pour compléter cette démarche, un comparateur d'offres d'énergies est disponible sur le site du médiateur d'énergie (www.energie-mediateur.fr).

Le SIEIL a achevé le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides. Avec 600 points de charge, l'ensemble du département est désormais couvert. Les usagers peuvent utiliser les bornes avec ou sans abonnement. Désormais cette activité est regroupée au sein de Modulo (MObilité Durable LOcale), une société publique locale créée en partenariat avec le Syndicat d'énergie du Loir et Cher et de la Marne (www.modulo-energies.fr).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

12-14, rue Blaise Pascal – BP 51314 Tours cedex 1
Téléphone : 02 47 31 68 68
Courriel : sieil@sieil37.fr / Site internet : www.sieil37.fr

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, AIDE AU NUMÉRIQUE...

- Permanences à la mairie de Saint-Ouen-les-Vignes tous les 15 jours le jeudi matin et sur rendez-vous : 02 47 30 48 48
- Salle du Conseil municipal les 3 février, 17 mars et 28 avril

PLANTATIONS ET ESPACES VERTS : BONNES PRATIQUES

La commune est chargée de la plantation, de l'entretien des arbres, arbustes et haies qui se trouvent sur la voie publique.

Sur le domaine privé, ces opérations incombent au particulier qui doit être vigilant sur les points ci-dessous :

RESPECT DES RÈGLES DE DISTANCES PAR RAPPORT À LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ

En cas de plantation, respectez les règles de distance par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation. « Tout arbre ou arbuste de moins de 2 m doit être planté à au moins 50 cm de la propriété voisine. Pour une hauteur supérieure, il devra être planté, au minimum, à 2 m de cette limite ». Si ces règles ne sont pas respectées, il est possible d'exiger que le voisin arrache, étête ou déplace ses plantations (sauf si cette situation dure depuis plus de 30 ans).

SÉCURITÉ

Tout riverain doit entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules, source parfois d'accident par manque de visibilité ou d'obligation de marcher sur la chaussée.

TERRAINS EN FRICHE

Tout propriétaire a l'obligation d'entretenir les terrains laissés en friche avant que la végétation ne devienne trop envahissante.

En matière d'élagage, l'article D. 161-24 du Code rural et de la pêche maritime prévoit que : « Les branches et racines qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin (...). Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ».

Toutefois il est interdit de tailler des haies et d'abattre des arbres situés dans et le long de parcelles agricoles entre le 16 mars (pour les particuliers) ou le 1^{er} avril (pour les agriculteurs) et le 31 juillet. Cette interdiction a été instaurée par le Parlement européen afin de protéger la période de reproduction et de nidification des oiseaux.

RÈGLES DE PLANTATION DES VÉGÉTAUX

Sur les fonds riverains d'une route cantonale ou communale de première classe, aucun arbre ne peut être planté à moins de 6 m de la limite du domaine public.

Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Les branches des arbres s'étendant au dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

- au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur,
- au bord des trottoirs : à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

PRENEZ DATE

20 ET 21 JANVIER 2025

AMÉNAGEMENTS RUE DE LA MONTAGNE

Tous les riverains concernés (voir article) seront convoqués par le géomètre mandaté par la commune dans le cadre de la procédure contradictoire. Les rencontres sur place auront lieu les 20 et 21 janvier prochains.

LES MERCREDIS APPRENANTS ASSOCIATION BUL' DE MÔMES



Les Mercredis apprenants

Pour cette deuxième partie d'année scolaire, nous organisons les mercredis apprenants avec le Pôle XXI. Il s'agit d'emener un groupe d'enfants à Lussault/Loire pour vivre des animations dehors et apprendre tout un tas de choses sur ce lieu qui vit de l'engagement.

Nous organiserons des roulements pour que chaque enfant qui souhaite venir en ait la possibilité. N'hésitez pas à en parler avec nous et à donner envie à vos enfants de s'impliquer dans ce beau projet qui les inclut dans l'amélioration de leur centre de loisirs "Prioriterre" pour cet été !

Avec Julien :
Entretien,
bricolage,
jardinage...

08 et 22 janvier
05 février
12 et 26 mars
23 avril
07 et 21 mai

Avec Gaëllann :
Animations
nature en tout
genre

L'équipe d'animation



ÉTAT CIVIL



TOUTES NOS FÉLICITATIONS

Sacha MEIGNÉ né le 28 juin 2024
Maya VERNAT née le 12 août 2024
Estella MORRAYE née le 5 octobre 2024
Lellya LEVOISVENEL née le 10 octobre 2024
Olivia ROBERT SOUTRIC née le 5 novembre 2024
Kaïs CHARRUE né le 8 novembre 2024



AVEC NOS VŒUX DE BONHEUR

Clémence LAMBERT et Alexis CHANCELIER
mariés le 3 août 2024
Justine GÉRARD et Armand LEMAIRE
mariés le 10 août 2024
Florianne NOLLET et Mrinal SEEGOLAM
mariés le 16 août 2024
Elodie MOMPON et Damien GROTA BARRIO
mariés le 17 août 2024
Pauline GROTA BARRIO et Cédric SÉGURA
mariés le 14 septembre 2024
Fabienne SOT et Michèle HUBERT
mariées le 21 septembre 2024
Stéphanie SENDRIER et Dominique DEBURE
mariés le 12 octobre 2024



AVEC NOS REGRETS

Micheline PARIS veuve RENIER
décédée le 21 juillet 2024
Jacques PASTIER
décédé le 3 décembre 2024
Marguerite GAUTHIER veuve PERCHAIS
décédée le 17 décembre 2024
Michel PÉTÉREAU
décédé le 23 décembre 2024

Afin d'être en conformité avec le RGPD (Règlement Général de Protection des Données), les événements concernant l'état civil ne sont publiés qu'avec l'accord des familles. Merci de votre compréhension.

MAIRIE

4 Place de l'Église - 37530 SAINT-OUEN-LES-VIGNES
 02 47 30 18 87 / mairie@saint-ouen-les-vignes.fr
www.saint-ouen-les-vignes.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi : 14 h - 17 h 30
 Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 08 h - 12 h / fermé l'après-midi
 Mercredi : fermé



Actualité aussi sur facebook :
[@StOuenLesVignes_Mairie](https://www.facebook.com/StOuenLesVignes_Mairie)

PERMANENCES :

MAIRE :
M. Philippe DENIAU : samedi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous
ADJOINTE ENVIRONNEMENT-URBANISME :
Mme Sophie PETIT : vendredi de 15 h 30 à 17 h 30 sur rendez-vous
ADJOINT BÂTIMENTS-VOIRIE-CIMETIÈRE-NUMÉRIQUE :
M. Dominique GEAY : samedi de 10 h à 12 h
ADJOINTE AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES :
Mme Claudette COURTOIS : jeudi de 10 h à 12 h
ADJOINT COMMUNICATION-ANIMATION-CULTURE :
M. Patrick TURBAT : mardi de 10 h à 12 h

